

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 30 (1892)
Heft: 22

Artikel: Boutades
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-192980>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 20.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Mais, hélas ! toute médaille a son revers, témoin les détails qui suivent, publiés l'autre jour par un journal parisien :

« C'était écrit dans l'*Assommoir*. Ça devait arriver. On a assisté jeudi, au Lavoir-Moderne, à la fameuse scène dont Gervaise et Virginie sont les héroïnes. Seulement, cette fois, la lutte n'a pas été circonscrite entre deux femmes se disputant leur homme, elle s'est étendue à tout le lavoir. Ça été une véritable bataille rangée.

Ce qui donnait à ce spectacle largement épique un caractère tout particulier, c'était, au milieu des belligérants, la présence de la reine des reines, de cette belle fille que les boulevards saluaient, il y a deux mois, sur le char le plus magnifique qu'ait jamais, à travers sa bonne ville, véhiculé une souveraine. Mademoiselle Henriette Delabarre s'est laissé crêper le sombre chignon qui porta le diadème de sa courte royauté de carnaval.

Les hostilités commencèrent vers quatre heures sous un prétexte des plus futiles. Les blanchisseuses ont l'habitude, à ce moment de la journée, d'aller, hardies, les poings bien campés sur les hanches, le buste libre sous la camisole orgueilleusement tendue, et les bras nus, éclatants de blancheur, boire chez le plus proche marchand de vins. On met chacune deux sous et ça fait le compte. Mais il y a des camarades qui boivent et ne participent jamais à la dépense ; ce n'est pas délicat. On ne le leur envoie pas dire. Les griefs formulés dans la langue pittoresque de la profession déplurent à celles qui se sentaient coupables. On commença à se dire des choses peu polies et nez à nez.

Deux camps se formèrent et l'on peut croire que les langues allaient leur train. La reine intervint avec l'innocence de ses seize ans et l'autorité d'un passé glorieux. Parmi les combattantes, elle comptait cinq de ses ouvrières, c'est-à-dire cinq sujettes qui lui devaient au moins obéissance et fidélité. Mais l'anarchie s'est mise dans les lavoirs et le prestige de la reine des reines est, comme le reste, aboli.

« Qu'est-ce qu'c'te pimbèche ! crièrent, tout d'une voix, les querelleuses. Va donc, eh ! reine de carton ! Vas-tu pas la faire à la pose parce qu'on a trimballé ta poire ? »

Le cœur gros, la reine répondit avec cet air de majesté qu'elle a naturellement !

— Si on m'a trimballée, eh ! tas de dindes, c'est parce que vous m'avez élue...

La noblesse de cette attitude, sa fermeté imposèrent d'abord. Celle qui s'exprimait avec cette hauteur dominait vraiment la situation. Mais l'émeute perd tout son respect.

Des paroles on en vint enfin aux menaces, des menaces on allait en venir aux coups. Déjà, armes vengeresses, les battoirs s'agitaient au-dessus des fronts courroucés et des chignons épars...

La reine des reines, confuse, se retira très digne, pour laisser passer l'orage. Elle murmura seulement, tournée vers les *grailonneuses* (ce sont les ménagères et les bonnes qui n'étaient point de la bagarre) :

— Est-ce qu'elles sont distinguées ? D'où donc qu'elles sortent ?

Puis elle retourna à son baquet.

Enfin, la bataille s'apaisa, avec un accroc par ci, un bleu par là. Le lavoir reprit sa sérénité, mais la ragé n'était calmée qu'à la surface. Les nerfs surexcités faisaient rage. Les pratiques recevront un linge qui attestera par des déchirures intempestives que ce n'est pas toujours fête dans les lavoirs et que le même peuple qui acclame en grande liesse des reines, se mutine aussi jusqu'à donner le spectacle d'une révolution qui ne reconnaît plus les puissances assises sur le trône par la volonté nationale. »

Boutades.

Une petite fille avait, — un jour où sa mère recevait du monde à dîner, — mangé, en cachette, la moitié d'un pot de confitures.

Le dessert arrivé, la mère s'aperçoit du larcin, mais, ne voulant pas se fâcher devant ses convives, elle se tourne vers l'enfant :

— Si vous aviez une fille et qu'elle eût fait cela, mademoiselle, que lui diriez-vous ?

— Je lui dirais... fait la petite honteuse, je lui dirais : « Mangez le reste, mais n'y revenez pas. »

— Est-il peureux ? demandait-on à quelqu'un, en lui parlant d'un cheval qu'il venait d'acheter. — Oh ! pas du tout ; voilà trois nuits qu'il couche seul dans son écurie.

Un cordon bleu est cité comme témoin dans une affaire de cour d'assises où ses maîtres sont un peu compromis.

— Dites-nous ce que vous savez, lui demande le président.

— Faire un peu de cuisine.

Un ouvrier est appelé pour faire quelques réparations urgentes dans un appartement. La maîtresse de la maison, qui a de la méfiance, sonne sa femme de chambre et lui dit tout haut :

— Justine, emportez d'ici mon coffre à bijoux et serrez-le dans la chambre à côté.

L'ouvrier retire aussitôt de son gilet sa montre et sa chaîne et les remettant à son apprenti :

— Pierre, lui dit-il, va porter ça chez le patron, il paraît que la maison n'est pas sûre !

On demande à un monsieur qui vient de perdre sa belle-mère :

— A-t-elle conservé sa connaissance ?

— Jusqu'au bout. Deux minutes avant de mourir, elle me jetait encore sa fiole de potion à la figure.

Dans une administration :

Un employé réclame auprès de son chef.

— Je suis entré dans l'administration en même temps que X..., je fais absolument la même besogne que lui, et il touche cent francs de plus que moi.

— Eh bien ! que demandez-vous ?

— Je voudrais gagner autant que X...

— C'est trop juste ! s'écrie le chef.

L'employé est déjà joyeux.

— C'est trop juste... Dites à X... que je le diminue de cent francs !

Petites inconséquences de la langue française.

Lorsqu'on n'aime pas quelqu'un, on dit communément qu'on ne peut pas le sentir.

Or, dans le même cas, on dit également qu'on l'a dans le nez.

Avoir quelqu'un dans le nez et ne pas pouvoir le sentir, c'est un peu fort !

Ratafia stomachique. — Mettez un litre d'eau-de-vie à 22 degrés dans un bocal, avec 500 grammes de sucre, ajoutez-y une orange et un citron entiers, couvrez et laissez 20 jours exposé à la lumière autant que possible.

Après ces 20 jours, enlevez les fruits, décantez et filtrez, mettez la liqueur en bouteilles en ayant soin de bien boucher.

Dimanche, 29 mai, clôture de la saison d'opéra par une dernière représentation

MISS HELYETT

cette désopilante opérette d'Audran.

L. MONNET.

PARATONNERRES

Installations sur constructions de tous genres. Système perfectionné. Grande spécialité ; nombreuses références.

L. FATIO, constructeur, à LAUSANNE

ACHAT ET VENTE DE FONDS PUBLICS

Actions, Obligations, Lots à primes. Encasement de coupons. Recouvrements.

Nous offrons net de frais les lots suivants : Ville de Fribourg à fr. 13,25. — Canton de Fribourg fr. 27, 25. Communes fribourgeoises 3 % différé à fr. 48. — Canton de Genève 3 % à fr. 103. De Serbie 3 % à fr. 79. — Bari, à fr. 58. — Bolognina, à fr. 38. — Milan 1861, à fr. 38. — Milan 1866, à fr. 11,50. — Venise, à fr. 25,50. — Ville de Bruxelles 1886, à fr. 103. — Bons de l'Exposition à fr. 6,50. — Croix-Blanche de Hollande, à fr. 13. — Tabacs serbes, à fr. 12. — Port à la charge de l'acheteur. Nous procurons également, aux cours du jour, tous autres titres. — J. DIND & Co, Ancienne maison J. Guilloud. — 4, rue Pépinet, Lausanne. Succursale à Lutry. — Téléphone. — Administration du *Moniteur Suisse des Tirages Financiers*.